

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CHUV, l'Université de Lausanne et l'EPFL signent une convention de collaboration avec Medtronic dans le domaine du génie médical

Le CHUV, l'Université de Lausanne, sa Faculté de médecine et l'EPFL ont conclu, ce 23 juin, à Tolochenaz, une importante convention de collaboration avec l'entreprise Medtronic. Cette convention d'une durée de cinq ans vise à favoriser le développement de recherches de pointe dans le domaine du génie médical. Signée en présence du conseiller d'Etat Claude Ruey, chef du Département de l'intérieur et de la santé publique, elle s'inscrit dans le cadre des objectifs de promotion économique du canton de Vaud.

Dans ses orientations gouvernementales pour 1996-98, le Conseil d'Etat s'est notamment fixé comme objectif, dans le cadre de la promotion économique, de soutenir les réseaux de développement dans les secteurs de pointe. La convention signée entre le CHUV, l'Université de Lausanne, l'EPFL et l'entreprise Medtronic correspond pleinement à cette volonté et prolonge concrètement l'accord conclu avec Medtronic lors de son installation dans le canton de Vaud.

La convention prévoit la collaboration dans la recherche et la mise au point de nouveaux appareils médicaux ou de nouvelles techniques thérapeutiques dans trois domaines particuliers:

- la stimulation et les défibrillateurs cardiaques, secteur dans lequel Medtronic, leader mondial de la branche, a déjà collaboré avec le CHUV et l'EPFL;
- la neuromodulation, qui repose sur l'implantation dans le corps humain de dispositifs miniaturisés permettant de produire des stimulations électriques ou d'administrer des substances médicamenteuses pour lutter contre des douleurs ou des symptômes chroniques;
- le développement et l'évaluation clinique de nouvelles méthodes visant à préserver la circulation du sang dans le cas de maladies cardio-vasculaires.

Cet accord fondé sur l'innovation favorise la création d'emplois et d'un pôle de haute technologie dans la région lémanique. Son extension à l'ensemble hospitalo-

universitaire Vaud-Genève et à d'autres cantons est d'ores et déjà prévue.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 juin 1997

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Charles Kleiber, directeur général Hospices cantonaux, tél 021/314 70 01